

Règlement

Toutes les inscriptions sont soumises à ce règlement, qui devient contraignant du point de vue moral et légal après avoir complété l'inscription c'est-à-dire après:

- avoir payé l'acompte, par virement bancaire, et envoyé, par fax, la fiche d'inscription (publiée sur le site web www.iblaitalianschool.it), remplie et signée, et le reçu du virement bancaire;
- avoir reçu de la part de ibla!*italian-language-school, par fax ou e-mail, la confirmation de la date de début des cours.

1. COURS. Les cours de langue et de culture commencent le lundi selon les dates publiées dans le calendrier annuel que vous trouvez sur le site web www.iblaitalianschool.it. Tous les cours ont lieu du lundi au vendredi, exception faite pour les jours de fermeture de l'école indiqués dans le calendrier annuel. L'étudiant est tenu à consulter le calendrier avant de s'inscrire à n'importe quel type de cours. # Les étudiants doivent se présenter à l'école le premier jour, à l'heure indiquée par **ibla!*italian-language-school** et communiquée pendant la phase d'inscription, pour effectuer un test d'évaluation du niveau (écrit et oral). Les niveaux prévus sont six et ils appartiennent au Cadre Commun pour les Langues Etrangères élaboré par le Conseil d'Europe. Le niveau de l'étudiant, après les tests, sera établi par le directeur de l'école, selon son jugement irrévocable. # Le programme didactique est établi par les enseignants, d'accord avec le directeur, et les étudiants doivent respecter ce programme qui sera adapté aux résultats des tests d'évaluation. Chaque cours dure 50 minutes et l'étudiant peut choisir le cours auquel il veut s'inscrire: **small** (deux heures par jour en groupe), **standard** (4 heures par jour en groupe), **standard2** (4 heures en groupe + 1 heure individuelle), **extra** (4 heures en groupe + 2 heures individuelles), l'étudiant peut décider de s'inscrire simplement à des cours individuels ou à des cours de culture proposés par l'école. # L'étudiant peut suivre n'importe quel type de cours même pendant une seule semaine mais seulement si le cours commence aux dates indiquées dans le calendrier annuel. # Le prix du cours inclut : a) Le test d'évaluation qui a lieu le lundi. b) Le matériel didactique. c) Des activités extra. d) Un certificat de participation où on indique les niveaux d'évaluation et la durée des cours. e) Un examen final: sur demande de l'étudiant. f) L'accès à la bibliothèque de l'école. # Le prix du cours **N'INCLUT PAS** le coût de la carte **ibla!*italian-languageschool CARD** de 30,00 euros, valable 1 an, qui permet de: a) se connecter à Internet à travers le réseau fixe, selon la disponibilité spécifique b) utiliser, même à conditions particulières, les services des fournisseurs qui ont signé une convention avec **ibla!*italian-language-school** c) bénéficier de l'assistance téléphonique de notre call-center pour tous renseignements et exigences liés au séjour. # L'achat de la carte est obligatoire pour tout étudiant qui veut suivre n'importe quelle typologie de cours. # Le nombre minimum de participants aux cours en groupe est de 3 et le nombre maximum est de 10. Si le groupe n'est formé que par un étudiant, les heures hebdomadaires se réduisent et passent de 20 à 10 et le cours devient individuel. Si les étudiants sont deux les heures passent de 20 à 15. **Dans les deux cas le prix ne changera pas et aucun remboursement n'est prévu.** # Les cours en groupe ont lieu dans le matin (de 8h30 à 13h30) et dans l'après-midi (de 14h00 à 19h30). L'horaire des cours pourra être communiqué à l'étudiant le même jour des tests d'évaluation. Des changements éventuels d'horaire, pour exigences d'organisation et logistiques, pourront être communiqués même le jour avant ce changement. # Les cours individuels ont lieu généralement avant ou après les cours en groupe. # Le nombre minimum de participants aux cours de culture est d'un étudiant et le nombre maximum est de 10 étudiants. # Les étudiants admis doivent être âgés d'au moins 18 ans s'ils ne sont pas accompagnés par une personne majeure et d'au moins 15 ans s'ils sont accompagnés. # En cas de réclamation, l'étudiant pourra utiliser une fiche où il pourra indiquer les motifs de la réclamation, sauf possibilité de parler directement avec le directeur de l'école ou le directeur administratif.

2. FERMETURE DE L'ÉCOLE. L'école est fermée les jours fériés nationaux et les dimanches. Le calendrier annuel de l'école est publié sur le site web www.iblaitalianschool.it et l'étudiant, au moment de l'inscription, déclare l'avoir consulté.

3. ACCUEIL ET HÉBERGEMENT. L'école présente sur son site web des structures hôtelières avec lesquelles a signé une convention spécifique parce qu'elles garantissent un bon rapport qualité/prix. L'école, sur indication de l'étudiant, réserve gratuitement les services suivants:

- a) service de transfert depuis Catania ou Palerme jusqu'à la structure hôtelière et/ou vice-versa;
- b) service de transfert depuis la gare de Raguse jusqu'à la structure hôtelière et/ou vice-versa;
- c) hébergement dans les structures hôtelières présentées sur le site web de l'école. # L'école enverra le voucher des services réservés à l'étudiant qui les payera directement au fournisseur, selon les délais et les

modalités établis par ce dernier. Au même temps, le fournisseur s'engage à remettre à l'étudiant tous les documents relatifs au service d'hébergement. Même si l'école sélectionne tous ces services et contrôle leur niveau de qualité, elle décline toute responsabilité concernant les rapports entre les fournisseurs et les étudiants. De toute façon, pour toute plainte ou réclamation concernant l'hébergement ou le service de transfert, l'étudiant pourra utiliser la fiche donnée par l'école. # L'étudiant qui achète les services de transfert ou d'hébergement s'engage à communiquer d'avance le jour, l'horaire, le lieu d'arrivée, le transporteur et le moyen de transport par lequel il arrivera. L'étudiant devra communiquer aussi tout changement ou retard dans le plan de voyage en utilisant le numéro de téléphone obtenu au moment de l'inscription définitive.

4. TEMPS LIBRE. *ibla!*italian-language-school* organise des activités culturelles extra qui normalement ont lieu dans l'après-midi ou le samedi. # L'étudiant qui veut participer à ces activités et aux excursions doit les réserver dans les délais indiqués par les responsables de l'école. # L'école communique à tous les étudiants le coût des activités et les méthodes de paiement avant de recueillir les adhésions. Si le nombre minimal de participants (communiqué chaque fois) pour réaliser l'activité ou l'excursion n'est pas atteint, l'école rembourse aux étudiants la somme payée et annule l'activité/excursion.

5. INSCRIPTION ET PAIEMENTS. L'inscription (réservation et paiement de l'acompte) doit être effectuée au plus tard 10 jours avant le début des cours. # Pour compléter l'inscription il faut verser à l'école 150,00 euros, à titre d'acompte du solde final, qui **ne sont pas remboursables en cas d'annulation pour n'importe quelle raison**. # Le solde devra être réglé au plus tard 10 jours avant le début des cours. L'étudiant qui, pour des raisons objectives, ne peut pas payer le prix des cours et de la carte avant le début des cours, pourra régler le solde en espèces le premier jour de cours directement à l'école. L'étudiant n'ayant pas réglé le solde au plus tard le premier jour de cours, ne pourra plus suivre les cours et bénéficier des conventions avec l'hébergement obtenu. # Si l'étudiant réserve une ou plusieurs semaines de cours qui incluent des jours fériés de fermeture de l'école (exception faite pour le samedi et le dimanche), il recevra un escompte de 10% sur le prix de la semaine en question par chaque jour férié. # Méthodes de paiement : **a) Virement bancaire au nom de Innovazione srl Piazza Duomo n° 3 97100 Ragusa**, Banque: Banca Agricola Popolare di Ragusa Agenzia 5 piazza Duomo n° 27 Ragusa Ibla. Code BIC: **POPRI31005**, coordonnées bancaires internationales IBAN: (pays) **IT** (cin eur) **54** (cin) **J** (abi) **05036** (cab) **17025** (n° compte) **CC0051080210** CAUSAL DE PAIEMENT : « **scuola ibla acconto per corso** » (école ibla acompte pour le cours) (indiquez aussi le type de cours choisi, p.e. small, standard, etc.). **b) En espèces** directement à l'école. # Pour signaler le paiement de l'acompte (nécessaire pour compléter l'inscription) et le règlement du solde il faut envoyer par fax le reçu du virement bancaire au numéro +(39) 0931.69117. # Les paiements pour les activités extrascolaires seront effectués en espèces directement au secrétariat administratif de l'école.

6. CHANGEMENT DE COURS. Il n'est pas possible de transformer un cours de groupe en leçons individuelles après le début des cours ou sans avoir prévenu au moins avec 2 semaines d'avance. Dans ce dernier cas aussi l'école se réserve le droit de refuser la demande de changement pour exigences d'organisation.

7. ANNULATION ET REMBOURSEMENTS. Lorsque l'inscription est complétée et l'acompte est versé, ce dernier ne fera l'objet d'aucun remboursement en cas d'annulation pour n'importe quelle raison. # Si un étudiant réserve et paye une ou plusieurs semaines mais il suit les cours seulement pendant une ou une partie de semaine parce qu'il décide de les annuler, il est obligé à payer toute la semaine de cours qu'il a entièrement ou partiellement suivis. Il ne devra pas payer les semaines successives. # Si un étudiant réserve et paye une ou plusieurs semaines mais, pour n'importe quelle raison, il ne peut pas commencer les cours (il doit le communiquer à l'école au plus tard 10 jours avant le début des cours), il obtiendra un remboursement de la somme payée à *ibla!*italian-languageschool* exception faite pour l'acompte de 150,00 euros qui ne sera pas remboursé. Si l'étudiant n'annule pas l'inscription à la date convenue (au plus tard 10 jours avant le début des cours), il devra payer l'acompte et la première semaine de cours. # Toute absence aux cours, individuels aussi, ne sera pas rattrapée même si l'étudiant a auparavant prévenu l'école de son absence. # Si l'étudiant demande un changement de jours ou de type de cours, l'école se réserve la possibilité d'accepter sa demande (dans ce cas l'acompte reste valable) ou de résilier le contrat.

8. REMBOURSEMENT DE L'HÉBERGEMENT APRÈS L'ARRIVÉE. Si l'étudiant demande de changer d'hébergement pour des raisons que l'école considère comme importantes (concernant la politesse, les conditions hygiéniques ou la qualité générale du service), l'école aidera l'étudiant à trouver un autre hébergement plus approprié. # Si l'étudiant ne bénéficie pas entièrement du service réservé et il anticipe son

départ, il doit payer la partie de service qu'il a effectivement utilisé.

9. ASSURANCE. L'assurance maladie et accident est obligatoire seulement pour les étudiants étrangers (non ressortissants de l'UE et des États de l'espace Schengen) qui doivent solliciter une carte de séjour (voyez le document publié sur le site web www.iblaitalianschool.it). En tous cas, les étudiants qui veulent souscrire un contrat d'assurance accident ou maladie et risques divers peuvent avoir accès à la convention de l'école avec une importante compagnie d'assurance, selon les conditions indiquées dans le document publié sur le site web www.iblaitalianschool.it.

10. «CARTE DE SÉJOUR». Pour toute information concernant la carte de séjour des étudiants ressortissants de la Communauté Européenne et des étudiants étrangers il faut consulter le document publié sur le site web www.iblaitalianschool.it.

11. RÈGLEMENT DES LITIGES. Pour toute réclamation l'étudiant doit utiliser la fiche, donnée par l'école, où il indiquera par écrit les motifs de son insatisfaction. Cette fiche permet aussi aux responsables de l'école d'évaluer les causes de la réclamation pour éviter de répéter les mêmes erreurs. L'école s'engage à communiquer par écrit à l'étudiant les méthodes de règlement de la réclamation. En cas de litige le Tribunal de Raguse sera le seul Tribunal compétent.

12. RESPONSABILITÉ. *ibla!*italian-language-school* et toute l'organisation ne peuvent pas être tenues pour responsables de pertes, dommages ou préjudices à l'égard de personnes ou choses, exception faite pour les responsabilités prévues par la loi italienne. # En tous cas l'école décline toute responsabilité si un service réservé n'est pas disponible pour des raisons qui ne dépendent pas directement de *ibla!*italian-language-school*

13. VALIDITÉ DES PRIX. Les prix indiqués sur le site web sont valables exclusivement pour l'année en cours.

14. EXPULSIONS. *ibla!*italian-language-school* se réserve, selon les décisions du directeur et de l'administration, le droit d'expulser un étudiant dont le comportement est considéré comme répréhensible. # En cas d'expulsion aucun remboursement n'est prévu et il faut immédiatement régler tous les paiements.

15. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT. L'étudiant qui complète l'inscription après avoir envoyé la fiche d'inscription et payé l'acompte, accepte intégralement et sans réserve ce règlement et toutes ses conditions. # Ces conditions deviennent contraignantes du point de vue moral et légal après avoir compléter l'inscription et après avoir reçu de la part de *ibla!*italian-language-school*, par fax ou e-mail, la confirmation de la date de début des cours. # Lorsque *ibla!*italian-language-school* accepte une inscription envoyée par l'étudiant et les agences de voyage intermédiaires ou par d'autres représentants, le contractant/étudiant déclare avoir pris acte du règlement et accepte toutes ses conditions.